**LA CRISE DU LOGEMENT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

Depuis plusieurs années, mais davantage au cours de la dernière, les médias parlent de la crise du logement dans la grande région de Montréal. Toutefois, pour les personnes handicapées, c’est la crise du logement tous les jours depuis longtemps…

Le « Portrait de l’habitation dans le grand Montréal » publié par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) fait état que les logements sont rares et dispendieux dans l’agglomération de Longueuil. Avec un taux d’inoccupation de 1,2 % en 2021 et un prix locatif moyen de 1 351 $ par mois, l’agglomération de Longueuil arrive en tête avec l’augmentation moyenne la plus importante dans la région, soit de 4,7 % entre 2020 et 2021.

Ces chiffres alarmistes cachent toutefois une réalité encore plus difficile pour les personnes handicapées, car elles font face à plusieurs obstacles dans leur recherche de logements. Pour une personne en fauteuil roulant, un escalier ou une marche est un obstacle infranchissable. Par conséquent, elle doit exclure tous les logements situés à l’étage d’un duplex et autres, à l’exception de gros immeubles disposant d’ascenseurs, les sous-sols et plusieurs rez-de-chaussée. Seuls les immeubles de plain-pied ou ceux disposant d’une rampe d’accès lui sont accessibles. De plus, une fois qu’elle a trouvé un logement qu’elle peut accéder, encore faut-il qu’il soit adapté à sa condition, un autre problème en soit que de faire adapter son logement ! Pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, l’accessibilité à un logement a une autre signification. Plusieurs pourraient occuper un logement à la condition d’avoir certains services comme les repas et une surveillance 24/7. Malheureusement, il existe peu de ces logements et leur financement est insuffisant.

Ajouté à l’accessibilité du logement, l’aspect financier n’est pas à négliger non plus. Une grande proportion de personnes handicapées ne dispose pas d’autres revenus que les prestations gouvernementales. Or ces prestations ne suffisent généralement pas à payer des loyers accessibles.

Propriétaires de logements et personnes handicapées, sachez que vous pouvez vous renseigner sur le programme d’adaptation de domicile (PAD) auprès des organismes en logement, des villes et de la Société d’habitation du Québec.

Carole Labonté

Directrice générale

Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM)